



licenciment car pas de permis

Par **fred42**, le **19/01/2011** à **14:53**

Monsieur, madame,

Je me permets d'attirer votre attention pour le litige auprès d'une amie et son employeur
Voici près de dix ans que mon amie travail dans la même entreprise en qualité d'agent
d'entretien tous ses déplacements se font en scooter

Quand elle a signé son contrat de travail elle n'était pas titulaire du permis de conduire et la
direction de l'époque n'a jamais eu d'objection à cette situation

Suite à un changement de direction récent on lui a informé que n'étant pas titulaire du permis
elle encourait une procédure de licenciement

Elle aurait voulu savoir si cette nouvelle direction avait le droit d'encourir un motif de licenciement
pour les raisons indiquées

Dans l'attente de votre réponse merci

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **15:22**

Bonjour,

A priori, un licenciement prononcé pour cette seule raison serait sans cause réelle et sérieuse
et donc abusif...